

Communiqué de presse  
5 mars 2025

## Petite enfance : les intercommunalités prennent les devants

*Résultats d'une enquête flash sur la mise en œuvre du  
service public de la petite enfance*

Intercommunalités de France et l'ADGCF publient les [résultats d'une enquête flash](#) pour dresser un état des lieux sur la manière dont les intercommunalités se sont saisies de la création du service public de la petite enfance. Forte de 200 répondants (une intercommunalité sur six), cette enquête démontre la forte mobilisation des intercommunalités sur cette compétence assumée par 91 % d'entre elles. L'enquête montre que, notamment grâce aux alertes d'Intercommunalités de France, ses adhérents ont pu modifier leurs statuts (pour 45 %) afin de pallier les risques juridiques posés par la loi Plein emploi qui faisaient des communes seules les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, alors qu'elles sont une grande majorité à avoir fait le choix de gérer cette compétence en commun, à l'échelle intercommunale.

Les résultats principaux de l'enquête :

- **91 %** des intercommunalités sont **compétentes en matière de petite enfance**, et ce de manière pleine et entière par l'intercommunalité dans **¾ des cas** ;
- **45 %** des intercommunalités ont **modifié leurs statuts** pour les adapter aux intitulés des compétences prévues par la loi Plein emploi, et **22 %** d'entre elles comptent le faire dans les prochains mois ;
- Pour **60 %** des répondants, **le rôle de l'intercommunalité n'a pas évolué** avec la mise en place du SPPE, et il s'est **renforcé pour 30 %** d'entre eux ;
- **Seules 8 %** des intercommunalités estiment qu'une ou plusieurs communes de leur territoire est **intéressée par l'exercice d'une ou des quatre compétences**.

Beaucoup de répondants s'inquiètent désormais davantage de la question de la compensation financière et de l'intérêt réel qu'aura la mise en place du SPPE, qui ne règle pas les problématiques du manque de places, de professionnels, et de moyens. **Intercommunalités de France plaide pour que les intercommunalités puissent être compensées directement** lorsqu'elles sont compétentes, sans avoir à passer par des attributions de compensation, et pour **qu'une compensation soit également prévue pour les près de 400 intercommunalités sans communes de plus de 3 500 habitants**, oubliées malgré les services publics portés.

Autre sujet abordé par l'enquête, **l'avis préalable à un projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement de droit privé**, dont le décret est attendu prochainement. Les répondants plébiscitent la mise en place **d'un observatoire de la petite enfance**, afin de suivre les besoins et ce qui est déjà mis en place pour rendre un avis pertinent face aux demandes des porteurs de projets. **Intercommunalités de France souhaite que les demandes portées par les porteurs de crèches privées soient directement déposées auprès de l'intercommunalité lorsqu'elle est autorité organisatrice**, afin de simplifier au maximum les démarches.

### [Retrouvez l'ensemble des résultats de l'enquête](#)

#### Contact presse :

Yoann Jacquet – [y.jacquet@intercommunalites.fr](mailto:y.jacquet@intercommunalites.fr) – 06 71 50 65 88

#### À propos d'Intercommunalités de France

Intercommunalités de France est une association nationale d'élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux. Elle accompagne ses adhérents par la mise à disposition de l'expertise de son équipe.

Elle est présidée depuis 2020 par Sébastien Martin, président du Grand Chalon.

L'association fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques : 17 métropoles, 205 communautés d'agglomération, 11 communautés urbaines, 10 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, 720 communautés de communes, qui représentent près de 80 % de la population française.

En savoir plus : [www.intercommunalites.fr](http://www.intercommunalites.fr)